

## Critères de participation aux tournois Internationaux 2015

Les tournois internationaux sont réservés aux membres de l'équipe de France inscrits sur liste de haut niveau ainsi qu'à certains (es) sportifs (ves) de Nationale 1,2 et 3.

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983

Délégation du Ministère  
des Sports

### Tournois de coefficient 40 :

Les joueurs (euses) inscrit(e)s sur les listes ministérielles ayant participé au dernier Jeux paralympiques, au dernier championnat du Monde ou au dernier championnat d'Europe.

Les joueurs (euses) inscrits sur les listes ministérielles lors de la saison précédente (mais sorti des listes pour la saison en cours) pourront participer à 3 tournois par an.

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA FÉDÉRATION ET  
DES ÉQUIPES DE FRANCE



### Tournois de coefficient 20 :

Les joueurs (euses) inscrits sur les listes ministérielles lors de la saison précédente (mais sorti des listes pour la saison en cours).

Les joueurs (euses) hors liste de haut niveau évoluant au critérium fédéral national 1 et nationale 2.

Les joueurs (euses) classes 1 et 2 qui évoluent en Nationale 3.

**Pour tout sportif n'entrant pas dans les critères ci-dessus et n'ayant jamais participé à une compétition de référence (Europe, Monde, Jeux Paralympiques), l'autorisation de participer à un ou plusieurs tournois lors d'une même saison sera délivré par le Directeur Sportif Adjoint en charge du haut niveau.**

NB : Si un joueur atteint une finale lors d'un coefficient 20, il pourra s'inscrire à un tournoi coef ficient 40 (autorisation valable un an).